Dém´Act
Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE RENNES

Collège JEAN-JAURES
29390 BANNALEC

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 29/11/2021

Année scolaire : 2021/2022
Numéro de séance : 1
Date de convocation : 19/11/2021
Présidence de : Christophe Michel

Quorum : 13
Nombre des présents : 19
Nombre d'absents excusés : 1

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	Décision Avis, Vote	page	N° d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
Installation du Conseil d'Administration et des commissions	-	3, 4	-	Commissions installation	1
Présentation de l'ordre du jour	-	4	-	ordre du jour	2
Non mise en place de la Commission permanente	Vote	4	1		
Procès-verbal de la séance du 05/07/2021	Vote	5	2	PV CA 05-07-21	3
Présentation de la rentrée	-	5	-	-	-
Programme d'orientation 2021 – 2022	Vote	5	3	Programme d'orientation 2021 – 2022	4
Mise en œuvre d'un vote exclusivement par correspondance pour les élections de représentants de parents d'élèves	Vote	6	4	-	-
Convention DAIP	Vote	6	5	Convention DAIP	5
Convention inter-établissements avec le Lycée Professionnel Emile Zola de Hennebont pour la communication du BEF56 Ouest	Vote	6	6	Convention inter-établissements pour la communication du BEF56 Ouest	6
Convention avec la MGEN pour l'exposition « Dessine-moi l'Ecologie»	Vote	7	7	Convention avec la MGEN pour l'exposition « Dessine-moi l'Ecologie »	7
Convention avec la MGEN pour l'exposition « Tous migrants »	Vote	7	8	Convention avec la MGEN pour l'exposition « Tous migrants »	8
Convention avec la MGEN pour l'exposition « Cartooning for peace »	Vote	7	9	Convention avec la MGEN pour l'exposition « Cartooning for peace »	9
Conventions Groupement d'achat	Vote	7, 8	10,11, 12	Conventions Groupement d'achat	10
Convention Atout Habitat (entretien chaudières logements de fonction)	Vote	8	15	Convention Atout Habitat	11
Avenant MAIF	Vote	8	17	Avenant MAIF	
Délégation de signature au Chef d'établissement	Vote	9	13	-	-
Modification des attributions des logements de fonction	Vote	9	14	-	-
Tarifs 2022	Vote	9	16	Tarifs 2022	12
Taux de participation aux charges communes	Vote	10	18	-	-
Admission en non-valeur	Vote	10	19	-	-
DBM pour information et pour vote	Vote	10, 11	20	DBM pour information et pour vote	13
Budget 2022	Vote	11, 12, 13, 14	21	Budget 2022	14

Le Président
Christophe MICHEL

Le secrétaire de séance
GILLOT Aude

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 29 novembre 2021

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	**P**	**A**	**E**	**Nom-Prénom**	**P**	**A**	**E**
Administration	Chef d'établissement	MICHEL Christophe	X						
	Gestionnaire	PENQUERCH Valérie			X				
	CPE	LAHSSINI Khadija	X			DUBREUIL Sylvain			
Elus locaux	Collectivité de rattachement	JAFFRE Claude		X		RIOUAL-GUYADER Maryse			
		MANUSSET Sandrine		X		LE ROUX Christophe			
	Commune siège	LEMAIRE Jérôme	X						
Pers. qualifiées		DOEUFF Guy	X						
Total									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	ANFRAY David	X			CEVAER Claire			
		ROUDAUT Claire	X			CARNOT Brigitte			
		BALAC Christophe	X			ROSSIGNOL Josée			
		BENOIT Ghislaine	X			DAVID Béatrice			
		AUBRY Isabelle	X			LE BRUN Françoise			
		FORGET Ewen	X						
	Personnels admin, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	GILLOT Aude	X			BEYLOT Romain			
		SERGENT Dorianne				MOULIN Joelle	X		
Total									
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	HAMONIC Anne	X			LE ROUX Anne			
		LEMAN Charlotte	X			CELLA Sandrine			
		LE BRAS Adélaïde	X			TREGUIER Valérie			
		GUEGUEN Laetitia	X			MORLEC Morgane			
		BOUCHAUD Laetitia	X			DUBOURG Pierre-Yves			
		LOUIS Sabrina			X	FAPPANI Elodie			
	Elèves	ROUSSET Maël	X			MISSAAR Rafi			
		PLE Zoé	X			GARCES—RAULET Simon			
Total									
Membres invités	Gpmt de communes								
	Agent comptable	M. Noyer Christophe							

RUBRIQUE I. Conseil d'administration

1. Installation du Conseil d'Administration et des commissions.

Les attributions et les propositions de compositions ont été envoyées aux membres du conseil.

I- Membres du conseil d'administration

	Qualité	Titulaires	Suppléants
1 Equipe de direction	Principal	M. MICHEL Christophe	
	Gestionnaire	Mme PENQUERCH Valérie	
	CPE	Mme LAHSSINI Khadija	
2 Représentants de la collectivité	Conseil Départemental	M. JAFFRE Claude	M. DUBREUIL Sylvain
		Mme MANUSSET Sandrine	Mme RIOUAL-GUYADER Maryse
	Municipalité	M. LEMAIRE Jérôme	M. LE ROUX Christophe
3 Pers. qualifiées			
		M. DOEUFF Guy	
4 Représentants élus de l'établissement	Représentants des personnels enseignants et d'éducation (6 + suppléants)	M. ANFRAY David	Mme CEVAER Claire
		Mme ROUDAUT Claire	Mme CARNOT Brigitte
		M. BALAC Christophe	Mme ROSSIGNOL Josée
		Mme BENOIT Ghislaine	Mme DAVID Béatrice
		Mme AUBRY Isabelle	Mme LE BRUN Françoise
		M. FORGET Ewen	
	ATOSS	Mme GILLOT Aude	M. BEYLOT Romain
		Mme SERGENT Dorianne	Mme MOULIN Joelle
5 Représentants élus des parents d'élèves	Parents d'élèves	Mme HAMONIC Anne	Mme LE ROUX Anne
		Mme LEMAN Charlotte	Mme CELLA Sandrine
		Mme LE BRAS Adélaïde	Mme TREGUIER Valérie
		Mme GUEGUEN Laetitia	Mme MORLEC Morgane
		Mme BOUCHAUD Laetitia	M. DUBOURG Pierre-Yves
		Mme LOUIS Sabrina	Mme FAPPANI Elodie
6 Représentants élus des élèves	Elèves délégués	M. ROUSSET Maël	M. MISSAAR Rafi
		Mme PLE Zoé	M. GARCES—RAULET Simon
7 Membres invités	Agent comptable	M. NOYER Christophe	
	Représentant de Qlé Communauté		

II- Commissions nécessitant une validation en CA :

CONSEIL DE DISCIPLINE :

	Titulaires	Suppléants
Membres de droit (3)	Principal	
	Gestionnaire	
	CPE	
Représentants des personnels (4 personnels d'enseignement et d'éducation + 1)	M. ANFRAY David	Mme CEVAER Claire
	M. BALAC Christophe	Mme LE BRUN Françoise
	Mme DAVID Béatrice	
	Mme AUBRY Isabelle	
	Mme MOULIN Joelle	M. BEYLOT Romain
Représentants des parents d'élèves (3)	Mme CELLA Sandrine	Mme TREGUIER Valérie
	Mme HAMONIC Anne	Mme BOUCHAUD Laetitia
	Mme GUEGUEN Laetitia	Mme LOUIS Sabrina
Représentants des élèves (2)	M. ROUSSET Maël	Mme PLE Zoé
	M. MISSAAR Rafi	

COMMISSION EDUCATIVE :

	Titulaires	Suppléants
Membres de droit (2)	Principal	
	CPE	
Représentants des personnels (2)	Mme ROSSIGNOL Josée	Mme CEVAER Claire
	Mme ROUDAUT Claire	
Représentants des parents d'élèves (2)	Mme CELLA Sandrine	Mme GUEGUEN Laetitia
	Mme TREGUIER Valérie	Mme HAMONIC Anne

III- Commissions présentées pour information :

COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE :

	Titulaires	Suppléants
Membres de droit (3)	Principal	
	Gestionnaire	
	CPE	
Représentant des collectivités (1)		
Représentants des personnels (3 + 1)	Mme BENOIT Ghislaine	Mme ROUDAUT Claire
	M. FORGET Ewen	Mme AUBRY Isabelle
	Mme ROSSIGNOL Josée	
	Mme GILLOT Aude	M. BEYLOT Romain
Représentants des parents d'élèves (3)	Mme LE BRAS Adélaïde	Mme GUEGUEN Laetitia
	Mme LEMAN Charlotte	Mme HAMONIC Anne
	Mme TREGUIER Valérie	M. DUBOURG Pierre-Yves
Représentant des élèves (4)	Mme PLE Zoé	M. ROUSSET Maël
	M. GARCES—RAULET Simon	M. MISSAAR Rafi

Le quorum étant atteint (16 personnes présentes), le conseil d'administration commence à 18h.

M. Michel félicite les membres du conseil d'administration pour leur élection.
Il désigne Madame GILLOT comme secrétaire de séance.
Arrivée de M. LEMAIRE, de Mme GUEGUEN et de Mme LE BRAS à 18h05. Le nombre de votants passe à 19.

2. Ordre du jour

Monsieur le Principal présente l'ordre du jour qui n'est pas modifié par rapport à l'envoi. Il n'est plus nécessaire de le voter depuis cette année.

3. Commission permanente

La commission permanente n'était utilisée que pour les sujets réglementaires (DGH) et le conseil d'administration n'a jamais délégué de compétence particulière jusqu'à maintenant.
Depuis cette année, la commission permanente n'a plus à se prononcer sur des sujets particuliers mais peut être néanmoins créée à condition de déterminer ses attributions.
Il faudra se déterminer sur ce sujet tous les ans.

Le Principal propose de ne pas mettre en place de commission permanente et de traiter tous les sujets en conseil d'administration.
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N°1

4. Procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021

Aucune remarque n'a été faite sur le PV du CA précédent.
Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 05/07/2021
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération N°2

RUBRIQUE II. Affaires pédagogiques

1. Présentation de la rentrée

M. Le principal présente la rentrée :
Le collège comptait 331 élèves à la rentrée (+17 élèves par rapport à l'année scolaire 2020-2021) répartis en 13 divisions (comme l'an dernier) :

- 3 divisions de 6ème (82 élèves) ;
- 3 divisions de 5ème (85 élèves) ;
- 3 divisions de 4ème (70 élèves) ;
- 4 divisions de 3ème (94 élèves).

Il y avait 11 élèves à l'internat (5 filles et 6 garçons).

Le collège propose l'Anglais en LV1 pour tous et L'Espagnol ou l'Allemand en LV2 à partir de la 5ème. Les effectifs sont toujours déséquilibrés entre ces deux langues (en Allemand, il y a 12 élèves en 5ème hausse des effectifs, 6 en 4ème et 9 en 3ème, en Espagnol, il y a 73 élèves en 5ème, 64 en 4ème et 85 en 3ème)
Le collège a désormais une section LCE Anglais à partir de la 5ème (24 élèves en 5ème, 23 en 4ème et 22 en 3ème)
Le Breton est obligatoire pour tous les élèves de 6ème et facultatif à partir de la 5ème (7 élèves en 5ème, 5 en 4ème et 7 en 3ème).
Des activités sont proposées sur la pause méridienne : club journal, potager scientifique, club lecture, atelier théâtre, atelier numérique, atelier créatif, aide aux devoirs, atelier musical/chorale, atelier bridge, atelier plume, basket et UNSS.

Les personnels sont répartis comme suit :

- 31 enseignants dont 9 professeurs partagés, deux professeurs stagiaires et une documentaliste ;
- 1 conseillère principale d'éducation et 6 assistants d'éducation (5 ETP - 0,5 par rapport à l'an dernier) ;
- 1 gestionnaire et 2 secrétaires (2,5 ETP) ;
- 5 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ;
- 8 agents (7,5 ETP)
- 1 infirmière (le lundi, mercredi et jeudi), 1 assistante sociale (le mardi et le mercredi matin), 1PSYEN-EDCO (le jeudi) et 1 médecin scolaire (à la demande).

Une rentrée qui s'est passée sans encombre. Tous les postes sont pourvus.
Le nombre divisions devrait rester le même à la rentrée prochaine.

2. Programme d'orientation 2021-2022

Le programme a été envoyé aux membres du conseil d'administration (voir annexe N° 4). Il a été établi avec les professeurs et Madame BELZIC, Psychologue de l'éducation nationale spécialisée en éducation et conseil en orientation affectée au collège. On peut remarquer le retour de la liaison 2nde/3ème ainsi que la tenue d'un forum des métiers et des actions liées aux cordées de la réussite.

Le Principal demande aux membres du Conseil d'administration d'approuver le programme d'orientation de l'année 2021 – 2022 :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération N°3

RUBRIQUE III. Affaires administratives et financières

1. Mise en place d'un vote exclusivement par correspondance pour les élections de représentants des parents d'élèves

Depuis plusieurs années, les parents d'élèves votent exclusivement par correspondance. Monsieur le Principal propose que, jusqu'à ce que le conseil d'administration en décide autrement, le vote des parents ne se fera que par correspondance.

Le Principal demande aux membres du Conseil d'administration d'approuver le vote des parents pour leurs représentants au CA exclusivement par correspondance jusqu'à ce qu'il en décide autrement.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N° 4

2. Convention DAIP

Il s'agit de la convention qui permet aux techniciens du DAIP d'intervenir au collège en cas de difficultés informatiques (dépannage, installation de matériel, conseils ...).
Le conseil départemental devrait prendre en charge une partie de ce contrat (réseau pédagogique).
Un représentant des Professeurs demande pourquoi le collège doit payer pour ce service.
Monsieur le Principal explique que, même si les techniciens du DAIP sont des fonctionnaires qui dépendent du rectorat, cette convention permet aux établissements de participer à son financement (transports, pièces, etc.)
Coût : 440 €

Le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'administration de signer la convention avec le DAIP.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N° 5

3. Convention inter-établissements avec le Lycée Professionnel Emile Zola d'Hennebont pour la communication du BEF 56 Ouest

Cette convention, signée tous les ans, permet aux élèves de 3ème (et aux autres) de pouvoir participer au forum post-3ème organisé à Lorient et qui regroupe les lycées du BEF 56 Ouest.

Le tarif dépend de la taille de l'établissement et du nombre d'élèves en 3ème.
En fonctions des horaires du forum, il est envisagé de transporter les élèves jusqu'au forum à Lorient. Ce forum est très intéressant car il permet à nos élèves de rencontrer des professeurs, des élèves de lycée et de découvrir les formations proposées dans le bassin.
Coût : 164,05€

Le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'administration de signer la convention avec le lycée Emile Zola pour la communication du BEF 56O

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N° 6

4. Convention avec la MGEN pour l'exposition « Dessine-moi l'écologie »

Cette convention va nous permettre de proposer aux élèves une exposition sur le thème de l'écologie qui aborde de nombreux thèmes : le réchauffement climatique, la biodiversité, l'énergie, le développement durable à partir de dessins de presse. Cette exposition sera présente au collège du 29 novembre au 10 décembre.
Coût : gratuit
Une représentante des Professeurs explique que cette exposition (et les suivantes) présentent des dessins de caricaturistes du monde entier et permet à nos élèves de réfléchir sur de nombreux sujets. Le collège s'engage à faciliter la transmission des expositions (tâche facilitée par la collaboration avec M. DUBREUIL).

Le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'administration de signer la convention avec la MGEN pour accueillir l'exposition « Dessine-moi l'écologie »

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N°7

5. Convention avec la MGEN pour l'exposition « Tous migrants »

Cette convention va nous permettre de proposer aux élèves une exposition qui aborde la problématique de l'immigration, du déracinement et de l'identité à partir de dessins de presse. Cette exposition sera présente au collège du 25 avril au 6 mai
Coût : gratuit

Le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'administration de signer la convention avec la MGEN pour accueillir l'exposition « Tous migrants »

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N°8

6. Convention avec la MGEN pour l'exposition « Dessins pour la paix »

Cette convention va nous permettre de proposer aux élèves une exposition qui aborde la problématique de la paix et de la liberté à partir de dessins de presse. Cette exposition sera présente au collège du 28 février au 11 mars
Coût : gratuit

Le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'administration de signer la convention avec la MGEN pour accueillir l'exposition « Tous migrants »

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N°9

7. Conventions groupement d'achat

Les travaux de la cuisine sont terminés et depuis le retour des vacances de la toussaint, la cuisine est en fonctionnement.

Le collège a souhaité à nouveau se rattacher au groupement d'achat du lycée Tristan Corbières qui permet d'avoir des tarifs intéressants.

Trois conventions ont été signées, il s'agit donc ici de les voter de façon rétroactive :

-Marché de la fourniture et livraison de viande (lot 1, 2, 3, 4, 5, 6,7 et 8)

-Marché de fourniture et livraison de produits laitiers et avicoles (lot 1, 2,6, et 8)

-Marché de la fourniture et livraison de produits surgelés (lot 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7,8 et 10)

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer les trois conventions avec le groupement d'achat du lycée Tristan Corbières *pour 1 an, renouvelables au maximum 3 fois, dans la limite de 4 années.*

Marché de fourniture et livraison de produits laitiers et avicoles (lot 1, 2,6, et 8)

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N°10

Marché de la fourniture et livraison de produits surgelés (lot 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7,8 et 10)

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N°12

Marché de la fourniture et livraison de viande (lot 1, 2, 3, 4, 5, 6,7 et 8) :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N°11

8. Convention d'adhésion avec « Atout Habitat »

Il s'agit du contrat pour l'entretien des chaudières des logements de fonction. Il concerne deux chaudières pour les logements situés 2, rue de Quimperlé et 20 rue de Quimperlé, il est proposé un contrat pour une année (du 01/11/2021 au 31/10/2022 pour un montant de 185.16 € TTC.

Le Principal demande aux membres du Conseil d'administration de l'autoriser à signer la convention avec Atout Habitat pour l'entretien des chaudières des logements de fonction :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N°15

9. Avenant MAIF

Il s'agit d'un avenant à notre contrat RAQVAM qui concerne la responsabilité civile (paragraphe 7 du tableau des garanties) dont le plafond passe de 3 000 000€ à 2 000 000€. Il s'agit en fait d'une régularisation.

Cette garantie s'appliquerait si, par exemple, une famille pouvait prouver que son enfant a contracté une maladie transmissible du fait de l'établissement.

Pas d'incidence financière

Le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'administration de signer l'avenant avec la MAIF :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention 0
Délibération N°17

10. Délégation de signature du Chef d'établissement

Monsieur le Principal explique que le Conseil d'Administration peut l'autoriser à signer tous les petits contrats annuels qui permettent à l'établissement de fonctionner au quotidien.

Un représentant des Professeurs demande un exemple de contrat signé.
Monsieur le Principal précise par exemple des contrats d'entretiens pour certains équipements.

Le Principal demande aux membres du conseil d'administration de lui déléguer l'autorisation de conclure les marchés, contrats et conventions dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée et dont l'exécution a lieu sur l'exercice budgétaire 2022..

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N°13

11. Modification d'attribution des logements de fonctions

Notre chef de cuisine va partir à la retraite bientôt.
L'appartement autrefois attribué par NAS au CPE est très petit et mal distribué et ne pourrait pas accueillir une famille.
Or un CPE a des astreintes de nuit.
Monsieur Le Principal demande à attribuer la NAS de la maison de fonction située de l'autre côté de la rue, au 20 rue de Quimperlé à la CPE.
L'appartement actuel du CPE pourra être utilisé pour des occupations à la nuit.
Si un logement de fonction n'est pas utilisé, il peut être loué mais une partie des loyers retourne au Conseil Départemental.

Le Principal demande l'autorisation aux membres du Conseil d'administration de changer la NAS de la maison de fonction située 20, rue de Quimperlé et de l'attribuer au CPE.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention 0

Délibération N°14

12. Tarif 2022

Les propositions de tarifs ont été envoyées aux membres du conseil d'administration (voir annexe N° 12).

Le Conseil Départemental fixe les tarifs de demi-pension, d'internat et les tarifs de restauration pour les commensaux.

Le CA se positionne pour les tarifs du petit déjeuner occasionnel (1€), de repas amélioré (13€), du Café ou Thé + gâteaux (1€), le tarif du carnet de liaison perdu ou inutilisable (3,00€), du manuel ou du livre du CDI abimé (5€, 10€ ou valeur de son prix d'achat en fonction de l'état), de dégradation de matériel (tarif variable selon le coût de réparation ou de renouvellement), de location de l'internat (11€ par jour et par personne hébergée).
Il n'y a pas d'augmentation pour les tarifs de la compétence du collège.

Madame la Gestionnaire rappelle que la location de l'internat nécessite la rédaction et la signature d'une convention en amont.

Le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration d'adopter les tarifs 2022 (selon l'annexe 12) :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N°16

13. Taux de participation aux charges communes

Monsieur le Principal explique que ce taux correspond à la participation des familles au règlement d'une partie des dépenses de fonctionnement de la cuisine (viabilisation, contrats d'entretien, ...). Il s'agit d'un pourcentage des sommes versées :

- Internes : 30%
- DP 4 et 5 jours : 15%
- Commensaux et personnes extérieures : 15%
- Tickets repas élèves : 15%

Il n'y a pas de changement par rapport à l'an dernier.

Madame la CPE et une représentante des parents d'élèves font remarquer que l'eau chaude de l'internat côté garçons ne fonctionne pas et qu'une partie des sommes payées par les familles sert à payer l'eau chaude.

Monsieur le Principal dit qu'il va voir avec le Conseil Départemental pour activer la résolution de ce problème qui a été signalé depuis longtemps.

Le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration d'adopter les taux de participation aux charges communes comme indiqués ci-dessus.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N°18

14. Admission en non-valeur

M. le Principal présente les créances de 4 familles irrecouvrables ; elle demande une admission en non-valeur pour un montant total de de **684,18** €.

Famille 1 (deux élèves de la même famille, année 2016 et 2017) :
- créance 15CF16Y026652 (58,27€)/ 15CF16Y026653 (89,39€) / 16CF16Y025932 (15,68€) / 16CF16Y025933 (93,60€) / 16CF16Y026652 (15,68€) et 16CF16Y026653 (96.64€) : **369,26€**

Famille 2 (un élève, année 2017) :
- créance 17CF16Y028743 : **113,95€**

Famille 3 (un élève, trimestres 2 et 3 2021) :
- créance 21CF16Y028862 (108,46€) et 21CF16Y028863 (92,51€) : **200,97€**

Certaines familles pourraient bénéficier du fonds social mais ne le font pas malgré nos demandes.

Monsieur le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration d'approuver l'admission en non-valeur de neuf créances pour un montant total de 684,18 €.

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N°19

15. DBM pour information et pour vote

M. le Principal présente les DBM n°5 pour information : ce sont des ajustements de crédits suite aux versements de subventions : + 5 000€ suite au versement d'une subvention du Conseil Départemental pour la location du gite (de janvier à Février 2021).

Puis il présente la DBM n°6 pour vote : il s'agit d'un prélèvement sur les fonds de roulement de 9 110€ :

360€ : AP-REPRO-0Copie pour régler une éventuelle facture en fin d'année
1 000€ : ALO-ADMIN-0Deplacem pour les frais de déplacement (la voiture n'a pas été achetée donc il reste des frais de déplacement à régler)
300€ : ALO-ADMIN-0Fourn pour acheter des fournitures de bureau en fin d'année (reste 53€)
500€ : ALO-COMMU-0Receptio pour combler le déficit (-110€)
800€ : ALO-ENTRET-0Pdent pour l'achat de produits d'entretien (reste -217,38)
150€ : ALO-Repro-0Copie pour régler une éventuelle facture en fin d'année (reste 58,99€)
3 000 € : ALO-VIAB-2Elec pour anticiper un éventuel dépassement des factures d'électricité (reste 3 876€)
3 000€ au SRH-DENREE

Situation des réserves au 31/12/2020 : 88 354,18 €

Sommes déjà prélevées au 29/11/2021 : 23 017 €

Prélèvements proposés : 9 110€

Situation après prélèvement : 56 227,18 €

Le Conseil d'Administration approuve la DBM pour vote n°6.
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N° 20

16. Budget 2022

Monsieur MICHEL remercie Mme PENQUERCH pour le travail qu'elle a effectué pour préparer ce budget alors même que sa situation personnelle était compliquée à cause de la crise sanitaire.
Monsieur le Principal précise que le budget est un acte financier prévisionnel qui autorise les dépenses et les recettes pour une année civile (soit 2021). Il est élaboré par le Principal et la gestionnaire.
Il doit suivre les règles de droit budgétaire :

- équilibre ;
- universalité ;
- sincérité ;
- annualité.

Le budget de l'établissement est élaboré pour un montant de 307 983,11 € en recettes et de 325 235,04 € en dépenses.

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

- 72 782 € de dotation du conseil départemental (dont 57 822€ de dotation de fonctionnement)
- 50 440,20 € de subventions d'Etat
- 184 760,91 € de ressources propres
- 0€ d'autres ressources
- la neutralisation pour 3 524,47€ qui concerne les biens acquis par subvention

S'ajoutent à ces montants les salaires des personnels :

- 2 172 114,92 € pour l'Etat
- 274 754 € du Conseil Départemental

La dotation du Conseil Départemental est en baisse cette année de (-7 366 €). De plus du fait d'un fonds de roulement trop important (calculé sur la moyenne des charges de fonctionnement de 2018 et 2019) un abattement de 14 514 € a été appliqué.
Une représentante des professeurs demande si on aurait pu dépenser davantage pour ne pas avoir d'abattement du conseil départemental.
Monsieur le Principal explique que ce surplus de fonds de roulement provient en fait de la difficulté d'acheter un véhicule (les délais de livraison étaient de plus d'un an et un achat dans l'occasion s'est avéré difficile). Par ailleurs, la crise sanitaire a empêché certaines actions de se faire.

Madame la CPE regrette que la subvention «collège et territoire » ne soit plus possible l'an prochain.
Monsieur le Principal explique qu'elle pourrait peut-être encore être possible ou sinon qu'il faudrait trouver d'autres financements.

Monsieur le Principal présente ensuite les recettes et dépenses par service :

En AP : service activité pédagogique

Les recettes du service AP, d'un montant de **44 604,20 €,** se décomposent ainsi :

- Conseil Départemental : 14 960 €, la totalité vient de subventions annexes (transport à la piscine, location du gymnase, atelier artistique et scientifique, collège et territoire... La dotation de fonctionnement ne permet pas de participer au financement du service AP (prélèvement de 13 240€)
- Subvention d'Etat : 29 644,20 € (crédits globaux, subvention plan numérique et cordées de la réussite)

Les dépenses s'élèvent à **57 844,20 €**.
Le Principal explique que :
Comme en 2021, le budget 2022 a été adapté à la crise sanitaire actuelle. Ainsi le domaine Ouverture culturelle qui représente d'habitude plus de la moitié des dépenses en AP est amoindri. L'absence de voyages et la limitation des sorties prévues en 2022 explique cette baisse. Un budget de 2 500€ a tout de même été prévu pour les sorties. Pour l'internat une subvention Collège et Territoire (3 000€) va permettre de réaliser toutes les actions prévues dans le cadre du projet « Les internes s'engagent pour la nature et le patrimoine ». Par ailleurs dans le cadre des Cordées de la réussite, le collège a obtenu une subvention de 20 000 € (il reste 19 600 € en 2022) qui permettra d'organiser des actions en lien avec l'orientation, l'ouverture culturelle et le développement de l'ambition des élèves.

Dans les autres domaines du service AP :

- **Accès aux équipements sportifs** : **10 000 €** qui permettent le financement de l'utilisation du gymnase et le transport à la piscine
- **Usage numérique (9 693,70 €)** : cette ligne budgétaire est majoritairement constituée de dotations d'Etat. En effet, dans le cadre du plan numérique, l'établissement a été doté de plusieurs subventions. A ce jour, il reste 8 693,70€ sur la ligne Usages numériques 13RPN (ressources pédagogiques numériques).

  Au domaine Enseignement général (6 300,00€), les crédits pédagogiques se maintiennent pour le CDI (2 500 €), les crédits concernant l'internat (300 €) et les crédits pédagogiques (3 500 €). Les crédits pour le matériel destiné à la pédagogie sont maintenus à 500 €.
- **Reprographie** : **3 400 € (maintien)**
- La part des **crédits globaux** s'élève à **1 350,50€** (il ne reste plus que 50 centimes pour les manuels scolaires)
- **Atelier science** (500 €) et **ateliers artistiques** (1 000 €)

Le service AP est en déséquilibre de 13 240 €, l'équilibre est rétabli par un prélèvement sur les fonds de roulement.

Départ de Mme AUBRY à 19h30, le nombre de votants passe à 18.

En VE : service vie de l'élève

Les recettes sont des recettes d'Etat (CESC : 250 € et Fonds social : 500 €) sauf la ligne infirmerie qui est financée par la dotation de fonctionnement (795€) soit un total de **1 545 €.**

Les dépenses, se décomposent ainsi :

- 500 € pour le fonds social collégien (il reste plus mais un point reste à faire pour savoir combien)
- 250 € pour le CESC
- 595€ pour l'infirmerie dont 100 € pour les dépenses de santé liées à l'internat.
- 200 € pour les éco délégués

Soit un total en dépenses de 1 545 €. Le service VE est en équilibre.

En ALO : service Administration et logistique

Les recettes s'élèvent à **80 083,02 €**. Il y a 3 types de recettes :

- 57 027 € viennent de la dotation de fonctionnement qui ne finance pas totalement le service (2 587,45€ sont prélevés afin de résorber le déséquilibre)
- 19 531,55 € viennent des charges communes (soit le pourcentage retiré des produits scolaires c'est-à-dire 15% pour les Demi-pensionnaires, 30 % pour l'internat et 15% sur les ventes des tickets commensaux et élèves) servant à financer le fonctionnement du self et de l'internat (viabilisation)
- 3 524,47 € : la neutralisation qui concerne les biens acquis par subvention

Les dépenses s'élevant à **84 094,95 €** se décomposent ainsi :

- Le plus gros poste des dépenses est la viabilisation : 47 500 € soit un peu moins de 57% du budget ALO (et 82% de la dotation de fonctionnement),
- vient ensuite la maintenance pour 14 300 €, 7 000 € pour l'entretien et 3 851€ pour la communication (affranchissement, internet et téléphone)

Il y a peu de modifications par rapport à 2021 : une suppression des crédits pour l'abonnement internet (repris pour le Conseil Départemental) et une baisse des crédits pour le téléphone (seuls, les portables restent à la charge du collège). Les autres lignes restent quasi inchangées.

En dépenses, on va retrouver aussi l'amortissement qui représente la dépréciation des biens acquis par le collège et qui s'élève à 4 948,95€.

L'intégration de l'amortissement et de la neutralisation crée **un déséquilibre de 1 424,48 €** au service ALO.
Cependant, les écritures d'amortissements n'ont aucune incidence sur la trésorerie du collège. Le prélèvement sur fonds de 2 587,45 € permet au service ALO d'être à l'équilibre.

M. DOEUFF va contacter M. JAFFRE pour lui parler des problèmes d'eau chaude à l'internat suite à une intervention d'une représentante des parents d'élèves.

M. Le Principal passe ensuite à l'étude des services spéciaux : le SRH service de restauration et d'hébergement et le service spécial bourse national.

SRH :

Les recettes s'élèvent à **161 704,89 €** (il s'agit des produits des forfaits de demi-pension, d'internat et de la vente de tickets commensaux et élèves).
L'ensemble des dépenses s'élève à 161 704,89 €. Le principal poste **de dépenses** est le **crédit nourriture** (denrées), il s'élève à 101 523,84 €. Le montant est en baisse par rapport à 2021 (-7 635.43€). Le nombre d'élèves augmente mais les travaux du self étant terminés, le pourcentage du reversement à la collectivité territoriale repasse à 20.5% (au lieu de 10% pendant les travaux).

Autres postes importants :

- **le reversement** à la collectivité territoriale : 20.5% prélevés sur les produits des forfaits (familles) et de la vente des tickets : cela représente **33 149,50 €** (contre 14 880,71 € en 2021), somme qui participe à la rémunération des agents des collèges qui dépendent du Conseil Départemental
- **les charges communes** qui s'élèvent en totalité à **27 031,55€** :
  - 7 500€ au SRH pour la maintenance des équipements de la cuisine (contrats et dépannage), le matériel pour la restauration et les dépenses exceptionnelles
  - 19 531,55 € en ALO sur la viabilisation

SBN :

Le service spécial Bourses Nationales est financé dans sa totalité par une subvention d'Etat soit 20 046 € pour le règlement des bourses (et des primes d'internat) des élèves concernés par ce dispositif. Le collège connait une augmentation du nombre de boursiers pour l'année 2021/2022 en lien avec l'augmentation des effectifs.

OPC :

Un prélèvement de 14 000 € est opéré afin d'acheter un véhicule.

Le budget de l'établissement est donc élaboré pour un montant total **de 307 983,11 € en recettes et 325 235,04 € en dépenses avec un déséquilibre de 17 251,93 €** (1 424,48 € pour les écritures d'amortissement/neutralisation en ALO et **15 827,45 €** de prélèvement pour combler les déficits sur les services ALO et AP). En outre, un prélèvement de **14 000** € est opéré en OPC pour l'achat d'un véhicule.

Le fonds de roulement au 31/12/2020 s'élevait à 88 354,18€.
Le montant des prélèvements effectués depuis le début d'année s'élève à 32 127 €.
Montant des prélèvements du 29/11/2021 (budget) : 29 827,45 €
On retire aussi le montant des stocks au 31/12/20 soit 224,71 €
Il reste donc 26 175,02 € soit 36 jours de fonctionnement (il est préconisé entre 30 et 60 jours de fonctionnement).

Le conseil d'administration adopte la répartition des crédits sur les différents services du budget.
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération N° 21

RUBRIQUE IV. Questions diverses

1. Point sur les travaux de restructuration du collège

La cuisine a été livrée à la rentrée de la Toussaint. La première semaine de fonctionnement a été très difficile pour les agents car de nombreux équipements n'étaient pas totalement opérationnels. Des aménagements ont été depuis apportés mais il reste encore des points à revoir. Monsieur le Principal remercie les agents pour tout le travail et leur réactivité au cours de la première semaine de fonctionnement de la cuisine.

Les travaux du bâtiment D continuent. Quelques retards sont notés mais pour l'instant il est toujours prévu une livraison pour septembre 2022. Le bâtiment A suivra immédiatement. Les divers déménagements et l'installation de 7 salles modulaires sont prévus pendant l'été (voire la 2ème quinzaine de juin). Le DNB pourrait être délocalisé.

Une représentante des parents d'élèves demande si le départ à la retraite du chef de cuisine a été anticipé par le Conseil Départemental car il y a quelques années, cela n'avait pas été le cas et le collège s'était trouvé sans chef de cuisine pendant de nombreuses semaines. Monsieur le Principal précise que la fiche de poste a été publiée par le Conseil Départemental qui gère ce recrutement.

Monsieur LEMAIRE remercie le collège pour l'aide apportée lors de l'élection du conseil municipal des jeunes de la commune de Bannalec

Un représentant des professeurs demande si les rencontres parents/ professeurs sont maintenues. Monsieur le Principal répond que oui tant que le protocole sanitaire le permet.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de *séance à 20h.*

académie Rennes
Éducation nationale
COLLEGE Jean Jaurès
29380 BANNALEC
Tél : 02.98.39.81.81
mail : ce.0291086y@ac-rennes.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 29 novembre 2021

24 MEMBRES

Quorum :
Présents :
Absents :

	QUALITE	NOM DU TITULAIRE	EMARGEMENT	NOM DU SUPPLEANT	EMARGEMENT
1 EQUIPE DE DIRECTION	Principal	M. MICHEL Christophe			
	Gestionnaire	Mme PENQUERCH Valérie			
	Conseillère d'Education	Mme LAHSSINI Khadija			
2 REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE	Conseil Départemental	M. JAFFRE Claude		M. DUBREUIL Sylvain	
		Mme MANUSSET Sandrine		Mme RIOUAL-GUYADER Maryse	
	Municipalité	M. LEMAIRE Jérôme		M. LE ROUX Christophe	
3 PERSONNALITES QUALIFIEES		M. DOEUFF Guy			
4 REPRESENTANTS ELUS DE L'ETABLISSEMENT	Enseignement et Education	M. ANFRAY David		Mme CEVAER Claire	
		Mme ROUDAUT Claire		Mme CARNOT Brigitte	
		M. BALAC Christophe		Mme ROSSIGNOL Josée	
		Mme BENOIT Ghislaine		Mme DAVID Béatrice	
		Mme AUBRY Isabelle		Mme LE BRUN Françoise	
		M. FORGET Ewen			
	ATOSS	Mme GILLOT Aude		M. BEYLOT Romain	
		Mme SERGENT Dorianne		Mme MOULIN Joelle	

	QUALITE	NOM DU TITULAIRE	EMARGEMENT	NOM DU SUPPLEANT	EMARGEMENT
5 **REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES**	**Parents d'élèves**	Mme HAMONIC Anne		Mme LE ROUX Anne	
		Mme LEMAN Charlotte	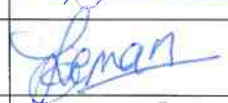	Mme CELLA Sandrine	
		Mme LE BRAS Adélaïde		Mme TREGUIER Valérie	
		Mme GUEGUEN Laetitia	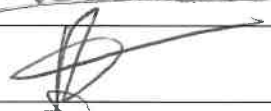	Mme MORLEC Morgane	
		Mme BOUCHAUD Laetitia		M. DUBOURG Pierre-Yves	
		Mme LOUIS Sabrina	Excusée	Mme FAPPANI Elodie	
6 **REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES**	**Elèves délégués**	M. ROUSSET Maël		M. MISSAAR Rafi	
		Mlle PLE Zoé		M. GARCES—RAULET Simon	
7 **MEMBRES INVITES**	**Agent comptable**	M. NOYER Christophe			
	Représentant de Quimperlé Communauté				